



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026**

Membres en exercice : 43  
Présents : 38  
Votants : 39  
Date convocation : 26 mars 2026  
Date d'affichage : 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 18h30, s'est réuni à la salle Eugène Coudre à Chaumontel,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

**Etaient présents : (38)** Éric THERRY, Sylvie PESLERBE, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Martine GILLES-DURET, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Josette FRAMERY, Pascal BOSRET, Nathalie BENYAHIA, Sylvain BRINDEJONC, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurent DABOVAL, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir (2)** : Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA.

**Absents : (3)** Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON.

**Secrétaire de séance : Nathalie BENYAHIA**

N°2026/41	<b>DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ÉLU DE LA C3PF AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE GÉRARD DE NERVAL À LUZARCHES</b>
-----------	---

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* le code de l'éducation article R.421-14,

**Considérant** qu'au regard des compétences et actions de la C3PF, notamment en matière d'aménagement du territoire, de transport, d'actions pédagogiques ou encore numériques, celle-ci dispose d'une représentation au sein du conseil d'administration du lycée Gérard de Nerval situé sur la commune de Luzarches,

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement des élus communautaires, il convient donc de désigner les membres délégués au sein du conseil d'administration du lycée Gérard de Nerval à Luzarches, à savoir **1 élu titulaire**,

**Considérant** que la désignation des délégués représentant la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France est faite au scrutin secret sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas y recourir.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à scrutin secret, à la majorité des membres présents et représentés, par 36 voix pour, 3 blancs et 1 abstention :**

**DÉSIGNE** M. Michel MANSOUX pour représenter la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France au sein du conseil d'administration du lycée Gérard de Nerval à Luzarches.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin